



## OQTF et REFUS DE LA CARTE DE RESIDENT

Par **guerrier**, le **07/02/2013** à **01:49**

BONSOIR  
Je vous écris juste pour avoir une solution à mon problème.  
Je suis en France depuis 13 ans. Aujourd'hui marié avec une française cela fait 5ans. Mon épouse a demandé le divorce ce qui m'a vu refuser la carte de résident suivi d'une obligation de quitter le territoire.  
du coup je me suis vu couper tout(caf,travail,rsa;) ne travaillant plus sais plus comment payer mes factures mon loyer et même faire les courses pour manger.  
mon épouse avec qui je suis encore marié a quitté le domicile; sais plus comment je veux savoir si malgré ça ya pas une loi qui permet de travailler le temps que le recours et la decision du juge soit effective?  
**merci**

Par **citoyenalpha**, le **09/02/2013** à **00:55**

Bonjour  
en effet la décision de la préfecture semble disproportionnée et non fondée en droit.  
La carte de résident étant attribué à titre discrétionnaire dans votre cas il convenait de faire une demande de carte de "résident de longue durée - CE".  
Il est vivement conseillé de trouver une promesse d'embauche.  
Prenez conseil auprès de la cimate.  
Restant à votre disposition